

AVIS

Gestion de l'eau

Arrêté

Il est porté à la connaissance du public que dans le cadre de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à la protection et la gestion des eaux, Madame la Ministre de l'Environnement a autorisé en date du 9 novembre 2022 sous la réf. : EAU/AUT/22/0579 à Madame Sandra Klein la construction d'une maison unifamiliale en zone inondable du cours d'eau "Chiers" à L-4796 Linger, 26A rue de la Chiers, section BA de Linger, numéros cadastraux 141/2226, 132/2224.

L'avis relatif à cette décision est affiché pendant 40 jours complets (affichage le 18 novembre 2022) à partir du 19 novembre 2022 au 29 décembre 2022 inclus.

L'autorisation et les plans s'y rattachant peuvent être consultés au service écologique de la commune de Käerjeng.

Un recours contre cette décision est ouvert, conformément à l'article 25 de la loi précitée du 19 décembre 2008, devant le Tribunal Administratif, qui statue comme juge de fond. Ce recours doit être interjeté, sous peine de forclusion, dans un délai de quarante jours, à dater du jour de la présente publication par un avocat à la Cour.

Bascharage, le 18/11/22

Le bourgmestre,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Michel Wolter'.

Michel Wolter



Le secrétaire communal,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean-Marie Pandolfi'.

Jean-Marie Pandolfi